



Ateliers de préparation aux certifications Cambridge 2024-2025

A l'attention d'élèves souhaitant certifier leur niveau existant d'anglais, la préparation à l'examen se concentre principalement sur l'apprentissage de la méthodologie nécessaire à la réussite de chaque module composant l'examen visé.

En 2023-2024, nous avons préparé des élèves du Bon Sauveur aux différentes certifications de niveau d'anglais de Cambridge. Chaque élève a pu obtenir au moins trois bilans détaillés suite aux examens blancs et a régulièrement reçu des éléments d'entraînement. Nous adressons tous nos vœux de réussite aux élèves inscrits à l'examen officiel en juin, juillet, août ou septembre de cette année.

Pour l'année 2024-2025 voici un point complet d'information :

Sur les examens préparés

Nous allons proposer la préparation à l'examen du *A1 Movers*, *A2 KET for schools*, *B1 PET for schools*, *B2 FCE for schools* ainsi que le *C1 Advanced*. Pour rappel, ces ateliers de préparation ont une visée précise : la certification d'un niveau existant. Afin de créer les meilleures conditions de réussite aux examens, un travail à la maison d'1 à 2 heures par semaine est attendu. Ce travail à la maison inclut les devoirs ainsi que la révision des examens blancs. Les ateliers sont ainsi mis à profit pour le travail de la méthodologie et, prioritairement, la préparation des composantes de "**Listening**" et de "**Speaking**".

Horaires des classes et examens blanc

Les classes seront composées de 16 élèves au maximum. Les horaires sont : **le mardi de 17h00 à 18h50 pour la préparation aux examens du A2 KET for schools, B1 PET for schools, et le jeudi de 17h00 à 18h50 pour la préparation aux examens A1 Movers, B2 FCE for schools ainsi que le C1 Advanced**. Un nouveau créneau pourra être défini en cas d'ouverture de classe. Des examens blancs seront organisés le mercredi après-midi ou le samedi matin des mois de décembre 2024, février et mars 2025 afin de préparer au mieux vos enfants pour l'examen final. Une réunion de présentation sera organisée en visioconférence à la rentrée pour présenter les éléments pratiques de la préparation.

Modalités d'inscription

Les élèves n'ayant pas participé aux ateliers de préparation en 2024-2025 participeront à une évaluation écrite et orale générale en septembre 2024. Cette évaluation est payante (40€) et ne pourra pas être répétée ou déplacée. Le résultat de cette double évaluation déterminera le certificat à préparer. Une fois le résultat annoncé, les familles confirment l'inscription.



English
TIME

En ce qui concerne les élèves inscrits aux ateliers de préparation en 2024-2025, ils pourront :

- rejoindre le groupe de préparation au certificat supérieur sur la base de l'obtention du certificat visé en 2023-2024.
- continuer dans le groupe de préparation pour le certificat correspondant au niveau préparé en 2023-2024.

Si votre enfant souhaite participer aux ateliers de préparation Cambridge, merci de remplir le formulaire d'inscription sur le site du Bon Sauveur.

L'inscription de votre enfant vaut pour acceptation de diffusion des données personnelles qui sont mentionnées dans le formulaire d'inscription.

Tarifs & inscription

Le **coût de l'inscription à l'évaluation d'entrée** est de 40 euros. Le **coût de l'inscription aux ateliers de préparation** aux examens Cambridge est de **690 euros**. Ce prix **inclut** la fourniture d'un manuel de préparation d'une valeur d'environ 30 euros.

En cas d'inscription aux ateliers de préparation, le coût de l'évaluation est déduit du montant de l'inscription à la préparation. Les familles ne souhaitant pas donner suite s'acquittent uniquement du montant de l'évaluation.

L'inscription à l'examen sera réalisée directement par les familles. Des frais d'inscription à l'examen seront dûs. Le prix maximum conseillé est de:

A1 Movers 93€	A2 Key 134€	B1 Preliminary 148€	B2 First 212€	C1 Advanced 223€
----------------------	--------------------	-------------------------------	----------------------	-------------------------

En cas de désistement après la clôture des inscriptions, les sommes dues au titre de l'inscription annuelle de votre enfant seront facturées et devront être acquittées à l'établissement.